



Naturalisation par décret - quelle date est prise en compte?

Par **ziedEH**, le **03/12/2020** à **09:17**

Bonjour,

Je suis arrivé en France en Mars 2018 avec un visa Passeport Talent. Mon titre de séjour a été délivré mi-Mai 2018. Depuis mon entrée en France en Mars 2018, j'y habite et travaille.

Je suis au titulaire d'un Master en France (5 ans d'études entre 2001 et 2006)

J'ai déposé une demande de naturalisation début Mai 2020 (soit deux ans et deux mois après mon entrée en France avec visa Passeport Talent et mon installation).

Mon dossier a été instruit et on m'a donné un rendez-vous en préfecture. Cependant, j'ai reçu un appel inquiétant de la préfecture disant que mon dossier de demande de naturalisation a été reçu 15j avant la cloture de 2 ans de séjour requis (au sens du titre de séjour obtenu mi-Mai 2018 et non pas au sens de mon visa Passeport Talent / installation effective en France) et que cela risque d'ajourner la procédure.

Est ce que je devrais m'inquiéter? Y-a-t-il un recours possible?

Merci et bien cordialement